



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 19 HEURES.

Sont présents: La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Nelson Lepage, et les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et André Beaulieu.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aux auditeurs et procède à l'ouverture de la séance.

Rés. n°
360-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021;
4. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement d'emprunt 2077 relatif aux travaux de mise aux normes de l'approche de la piste de l'aéroport de Rivière-du-Loup et décrétant un emprunt de 1 510 350 \$;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
361-2021

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:



Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
362-2021

4. **DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2077 RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'APPROCHE DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 510 350 \$**

La greffière déclare que le Règlement numéro 2077 a essentiellement pour but de procéder à des travaux de mise aux normes de l'approche de la piste de l'aéroport de Rivière-du-Loup exigés par Transports Canada et de décréter un emprunt de 1 510 350 \$.

Par l'adoption de ce règlement, la Ville souhaite profiter d'une contribution financière correspondant à 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 995 020 \$.

En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, puisque plus de 50 % des dépenses font l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres. Dans ces circonstances, il sera transmis directement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2077 sur le site Internet de la ville ou en se présentant au bureau de la greffière sur les heures de bureau.

Outre les coûts de préparation du règlement, de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur et du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable en date des présentes.

ATTENDU que des travaux de mise aux normes de l'approche de la piste de l'aéroport de Rivière-du-Loup sont exigés par Transports Canada;

ATTENDU que la Ville est admissible à une contribution financière correspondant à 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 995 020 \$, dans le cadre du Volet 1 – Réfection et amélioration des infrastructures et des équipements « côté piste » du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales, conformément à une correspondance datée du 28 mai 2019 du ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, laquelle est jointe en annexe I au règlement pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:



Numéro de résolution

Procès-verbal

Que ce conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 2077, du 13 septembre 2021, relatif aux travaux de mise aux normes de l'approche de la piste de l'aéroport de Rivière-du-Loup et décrétant un emprunt de 1 510 350 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions provenant de la salle et par courriel.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

La mairesse,

M^e Caroline Desjardins, OMA

Sylvie Vignet